MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 38

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202638-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :
06/03/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 23
Présents	……. 19
Votants	……. 21

Objet :

FINANCES BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BARRE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Daniel BARRE - Marie-Laure PONDARD - Philippe ELLEOUET - Dominique HEMERY - Nathalie MORICE - Philippe RENAUD - Marie-Armelle JOLLY - Gilbert GUÉRIF - Maryse ROYER - Joël CRUBLET – Christine CHÉRAUD - Hervé BÉRARD - Marine GOYON - Patrick FONTAINE - Françoise GUYOT - Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Jean-François HÉLIN ayant donné procuration à M. Patrick FONTAINE
Mme Marie-Christine PRAUD ayant donné procuration à Mme M-L PONDARD
Messieurs Didier LE STUNFF et Jacques FRANÇOIS

SECRETAIRE : Madame Marine GOYON

2025. 38 / D.O.B. / R.O.B. 2026 : Débat et rapport d'orientation budgétaire

Selon les articles L. 2312-1 et L. 2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration proprement dite du budget primitif des collectivités territoriales est précédée, pour les communes de 3500 habitants et plus, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.).

Ce débat porte sur les orientations générales et les objectifs à retenir pour l'exercice. Il permet d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Un diaporama est diffusé.

Ce document aborde différents points, à savoir :

- La conjoncture économique internationale et le contexte financier national, avec des défis importants pour la croissance : Les conflits géopolitiques, les faibles taux de croissance du PIB, la modeste reprise des activités économiques accompagnée d'un processus de désinflation, et l'austérité budgétaire 2026
- Les principales dispositions de la loi de finances pour 2026.
- L'analyse rétrospective 2021 / 2025 des finances communales, pour :
  - Les recettes réelles de fonctionnement, avec le détail concernant les ventes de produits et prestations, les contributions directes et la politique fiscale, les dotations de L'E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) REDON Agglomération, ainsi que la dotation globale de fonctionnement et les revenus des immeubles.
  - Les dépenses réelles de fonctionnement, avec le détail des charges à caractère général, des charges de personnel et autres charges de gestion courante, ainsi que les charges financières.
  - Les indemnités des élus,

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202638-DE

- La dotation aux amortissements,
- L'état de la dette
- La capacité d'autofinancement
- L'affectation des résultats et les excédents de fonctionnement capitalisés
- La section Investissement avec les dépenses d'équipement.

➢ Les ratios par habitant de certains éléments financiers avec comparatif (Département et Région) pour les communes de même strate démographique (chiffres 2024 – Fiches financières transmises par le SGC de REDON - service de gestion comptable - .
➢ Les orientations budgétaires 2026.

La loi de Finances pour 2026 présente les différentes mesures budgétaires applicables aux collectivités locales, notamment, pour les principales :

- Les concours financiers de l'état :
  - ⇨ Les dotations de fonctionnement : DGF restent au niveau de 2025 sans indexation sur l'inflation, la DSR connaitra une légère hausse.
  - ⇨ Les dotations d'investissement : DETR et DSIL maintenue avec une enveloppe globale réduite de 200 M€ et fonds vert en forte diminution.
- Le Dispositif de lissage conjoncturel « DILICO » visant à faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques. Cet effort, porté à hauteur de 740 M€ pèsera essentiellement sur la Région, le Département et les intercommunalités, les communes en étant exonérées en 2026. Cette avance sera remboursée sur 3 ans pour 90 % de la somme prélevée.
- Autres dispositions à destination des régions, des départements et des EPCI, qui auront vraisemblablement un impact sur les Communes : le gel des compensations fiscales en fractions de TVA.
  - A noter également, pour les départements : comme en 2025, le relèvement du plafond des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) dont les Communes bénéficient pour partie. Plafond fixé à 5% (au lieu de 4.5% actuellement)
  - Maintien du versement mobilité que les régions pourront activer à hauteur de 0.15 % sur les masses salariales des entreprises publiques et privées de plus de 11 salariés.

Les autres mesures règlementaires (adoptées par décrets) :

- ⇨ Hausse du taux de cotisation à la CNRACL (caisse de retraite des agents des collectivités locales) : + 12 % sur 4 ans, soit 3% par an.
- ⇨ Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique.

Dans cet environnement financier, le contexte de rigueur est toujours d'actualité, voire renforcé, avec un objectif de plafonnement de l'évolution des dépenses de fonctionnement, et ce, malgré une augmentation constante des prix des fluides, des matières premières, des produits agroalimentaires, etc…
L'objectif est d'optimiser les recettes de fonctionnement afin de :
⇒ conforter la capacité d'autofinancement de la Commune,
⇒ préparer et préserver une marge de manœuvre pour les investissements futurs,
⇒ optimiser la capacité de désendettement.

Les mots clefs du budget primitif 2026 demeurent : rigueur, économies, étalement et hiérarchisation des investissements.

Dans ce cadre, en section de fonctionnement, le principe qui guide les préparations budgétaires est de stabiliser au mieux les enveloppes par rapport au réalisé de l'année écoulée ou d'en limiter l'augmentation, pour chaque service, tout en maintenant la priorité à un service public de qualité. Certaines lignes budgétaires vont rester élevées.

Les charges de personnel vont évoluer, notamment, par rapport :

- ✓ à la hausse des cotisations CNRACL et assurance maladie ;
- ✓ aux avancements de carrière, échelons et grades,
- ✓ à la revalorisation du SMIC. L'indice de rémunération des agents de la fonction publique territoriale reste, quant à lui, gelé.
- ✓ aux mouvements de personnel, dont 1 départ en retraite ainsi que la retraite progressive pour 2 agents en 2026 et le remplacement des personnels absents (placés en arrêt de travail ou d'un agent en disponibilité)

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202638-DE

- ✓ aux astreintes techniques de la semaine
- ✓ aux participations de l'employeur pour la protection sociale complémentaire (prévoyance) ainsi que pour le dispositif mutuelle santé.

Le GVT (glissement vieillesse technicité) se fera également ressentir, malgré le recrutement en 2023 de jeunes nouveaux agents et les 4 départs en retraite entre 2024 et 2026. Les agents de plus de 50 ans, qu'ils soient titulaires ou contractuels, demeurent les plus nombreux.

Concernant les charges financières, les annuités (à échéance constante pour la plupart) repartent à la hausse du fait du recours à un emprunt en fin d'année 2025 mais seront en partie compensées par l'extinction d'emprunt à compter de l'année 2027.

Quant aux recettes de fonctionnement, la DGF sera reconduite à la même hauteur qu'en 2025 mais elle subira une légère baisse en raison de la diminution de la population de référence et de la non indexation de la DGF par rapport à l'inflation. La ressource principale de la collectivité reste le produit de l'imposition. Une faible augmentation des taux est envisagée pour 2026, afin de lisser la pression fiscale des Bainsois sur plusieurs années (plutôt qu'une forte hausse ponctuelle). Il est rappelé que la commune a institué en 2024 la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Les ventes de produits devraient stagner par rapport à 2025. Malgré une fréquentation en hausse au centre de loisirs, la fréquentation au restaurant scolaire subit une légère baisse du fait de la diminution des effectifs des élèves des écoles. La fermeture, pour travaux de rénovation, de la salle polyvalente impactera également les recettes en terme de location.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, il y a lieu de distinguer :

1) Les fins d'opérations :
   - Aménagements sécuritaires de voirie : Rue du Plessis / la Croix Mahé => clôture des marchés
   - Rénovation du parc d'éclairage public (led) => clôture des marchés.

2) Les poursuites d'opérations :
   - DECI – dispositifs incendie (5 citernes souples), en cours de réalisation

3) Les opérations nouvelles :
   - Réhabilitation du patronage et du Domaine de la Fosse Piquet (programme pluriannuel), lancement des travaux de la phase 1
   - Voirie : routes hors agglomération
   - Mobilité : piste cyclable
   - Travaux église
   - Création d'un atlas de la biodiversité en cours
   - Bâtiment de stockage pour les services techniques

4) Les études :
   - Audit de l'église
   - Audit énergétique de la salle de restauration scolaire et de l'école publique

5) Les travaux en partenariat avec le SDE 35 (avec avance remboursable du reste à charge, à taux 0, et étalement de la dépense sur 10 et 15 ans) :
   - Rénovation du parc d'éclairage public (led)
   - Rénovation énergétique de la salle polyvalente

6) Les opérations récurrentes :
   - Modernisation de voirie et/ou réfection des chemins ruraux : poursuite des aménagements dans certains villages – accotements, busage, curage -, …
   - Réserve foncière : terrains nus, terrains de voirie (parking, régularisations cadastrales), terrains bâtis, … selon les opportunités / emplacements réservés, …
   - Importants travaux sur bâtiments communaux, dont parc locatif, médiathèque, cantine-

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202638-DE

garderie…
Acquisition / équipement : matériel bureautique et informatique, mobilier de bureau, équipements scolaires, sportifs, mobilier urbain, jeux pour enfants, matériel et outillage des services techniques, panneaux routiers, abris bus, décorations de Noël, etc…

Dans le document DOB ci-joint, un tableau présente les principaux projets avec leur estimatif en montants TTC.

Les recettes d'investissement sont diverses. Outre la capacité d'autofinancement, on retrouve, les subventions des organismes publics (Etat, Région, Département, EPCI…). Toutefois, vu la conjoncture, les aides financières de ces co-financeurs vont se réduire de manière importante.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, suite à la création de la société ECO (Energies du Canut à l'Oust), un 1er projet devrait être lancé en 2026 : la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport de BAINS.

2 budgets annexes :

- ⇨ Le camping, dont la gestion est assurée depuis 2022 par une société privée. Changement de gestionnaire en 2025. Les dépenses réelles concernent le remboursement de l'emprunt du bloc sanitaire. En opérations d'ordre : les amortissements de biens et de subventions.
  Les recettes proviennent de la redevance du gestionnaire ramenée, en part fixe, à 3000 € par an et, en part variable, à 3.5 % du chiffre d'affaire sur les emplacements nus et les cabanes étape.
- ⇨ Le lotissement des Genêts. Ce budget annexe, créé en 2024, enregistrera les écritures comptables de la viabilisation du terrain dit des Frêles (Rue de la Souriais). 2 lots sont en cours d'acquisition par la société Espace habitat et qui devraient recevoir la construction de 19 logements sociaux. Ce projet sera validé dès l'acceptation du permis de construire purgé de tout recours. Il restera deux lots d'une surface d'environ 500 m² chacun, un accueillera une réserve incendie (essentielle pour le projet d'espace habitat) et un destiné à la vente pour un primo accédant.

Au vu de la présentation, le Conseil Municipal est invité à débattre sur les orientations budgétaires.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

- **Concernant l'endettement**, Monsieur Jean-Marc CARREAU considère que la projection présentée est réaliste uniquement si aucun recours à l'emprunt n'est envisagé. Or pour lui, la facture annoncée pour la réhabilitation du Patronage soit 3.5 millions d'euros H.T. nécessitera forcément un emprunt.
  Monsieur le Maire répond que ce projet sera subventionné à hauteur de 30%. De plus, le dernier montant emprunté (900 000€) n'a pas encore été consommé donc en 2026 il y aura des capacités de financement sans geler les investissements. Il ajoute qu'il y a une visibilité financière saine qui offre la possibilité, pour la nouvelle mandature, de prendre des engagements. Et à ce jour, compte tenu de notre dette actuelle, la Commune pourrait emprunter 1 à 1.5 million d'euros.

- Madame Nathalie MORICE formule quelques remarques dans **le domaine de l'action sociale et la santé**. Elle juge important de continuer à soutenir financièrement le Médicobus qui est un dispositif d'intérêt public et de proximité. Concernant les logements communaux de la Résidence Nominoë elle rappelle que des devis avaient été sollicités pour résoudre les problèmes importants d'humidité de ce patrimoine en cœur de bourg.
  Monsieur le Maire confirme son soutien au Médicobus et confirme également que des lignes budgétaires ont été fléchées pour les travaux de la Résidence Nominöe.

- **Concernant les dotations et subventions**, Monsieur Jean-Marc CARREAU rappelle qu'elles sont en baisse alors que les dépenses de la Commune vont sans doute augmenter ce qui est normal mais tout cela en plus de l'inflation à venir, cela risque de mettre en difficulté les finances de la Commune même si aujourd'hui il y a quelques largesses.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260312-D202638-DE

- Monsieur Jean-Marc CARREAU se réjouit des projets de **travaux de voirie hors agglomération** mais selon lui la future équipe municipale devra revoir la **pertinence de la réalisation du projet de réhabilitation du Patronage et du domaine de la Fosse Piquet** qui mettra à mal les finances de la Commune. Ce projet de salle d'une capacité inférieure à la salle polyvalente est un investissement très lourd et pas opportun au vu de la situation budgétaire prochaine. Pour lui, le bâtiment n'est pas détérioré à ce point-là, il n'y a pas urgence à concrétiser ce projet.
  Monsieur Philippe RENAUD rappelle que cela fait 31 ans que l'on dit aux Bainsois que ce projet sera réalisé, les administrés ne comprendraient pas un retour en arrière.
  Monsieur le Maire estime que la Commune fera face à ses charges de fonctionnement récurrentes et le budget sera réajusté en fonction des besoins et des possibilités de la Commune. Son équipe a fait le choix de cette opération qui est un projet mûrement réfléchi, un projet culturel cher au cœur des Bainsois.
  Pour Monsieur Jean-Marc CARREAU il ne s'agit pas de culture mais d'un bâtiment et il réitère que les conséquences financières n'ont pas été réfléchies.
  Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation du Patronage et du domaine de la Fosse Piquet est mûrement réfléchi.
  Monsieur le Maire interroge l'Assemblée pour savoir s'il y a d'autres observations ou suggestions.

A défaut de nouvelles interventions, il clôt le débat et soumet au vote les orientations budgétaires.

Après en avoir délibéré et la majorité des voix (19 « POUR » et 2 « CONTRE » Messieurs Jean-Marc CARREAU et Philippe THOMAZO), le Conseil Municipal :

- Adopte les orientations budgétaires 2026 telles que présentées
- Approuve le rapport issu du présent débat (ROB 2026 ci-joint).

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,
Daniel BARRE